

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT  
ARRETE DE LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE  
ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE (par ancienneté)**

Le Président du Centre de Gestion de l'Allier,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 31/12/2020 fixant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion de l'Allier,

Vu l'arrêté en date du 25/03/2021 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 31/12/2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires suivants sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise (par ancienneté) :

- BEAUREGARD Thierry	NERIS LES BAINS
- BLANCHET Christophe	BAYET – SICTOM SUD ALLIER
- BOUDET Patrice	LOUROUX-BOURBONNAIS
- COUTAUDIER Michel	BAYET – SICTOM SUD ALLIER
- DEVAUX Laurent	YZEURE
- DEVAUX Laurent	YZEURE - SDIS
- DUVAL Marilyne	YZEURE
- JACOB Fabien	CHEZY – SICTOM NORD ALLIER
- JAY Patricia	BELLERIVE-SUR-ALLIER
- LABADIE Valentin	MOULINS COMMUNAUTE
- MAGIMEL Christophe	AVERMES - CCAS
- MARTIN Yohann	DOMERAT – SICTOM REGION MONTLUCONNAISE
- MORIN William	AVERMES
- PERISSEL Sylvie	BELLERIVE-SUR-ALLIER
- REMAUD Romuald	DOYET – SIVOM REGION MINIERE

**Article 2<sup>ème</sup>** : La présente liste d'aptitude prendra effet le 1<sup>er</sup> Novembre 2021.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Allier.

Fait à YZEURE, le 25 Octobre 2021

Le Président,  
Jean-Sébastien LALOY

Le Président,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
. Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans les 2 mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.  
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

